

Syndicat des Enseignants de l'UNSA



Section départementale des Côtes d'Armor

93 bd Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc

[02 96 78 71 52](tel:0296787152)
22@se-unsa.org

Déclaration préalable à la CAPD du 17 MAI 2011

Monsieur L'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Avant d'aborder le point à l'ordre du jour, je souhaiterais faire un tour d'horizon plus général.

Au plan national, les suppressions massives de postes se succèdent année après année, dégradant à chaque fois les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Notre département paie un lourd tribut au niveau de la maternelle et des remplaçants.

Selon notre président, ces suppressions devaient permettre une revalorisation des enseignants, dans les faits nos collègues peuvent constater **qu'on leur a encore gelé leur salaire ...**

Dernière annonce ministérielle en date, celle de repousser les évaluations de CM2 en fin d'année et la volonté de mettre en place des évaluations en fin de 5ème. On voit bien que c'est la notion d'évaluation bilan qui l'a emporté sur la notion d'évaluation diagnostique qui prédominait à l'époque des évaluations en début de CE2 et de 6ème.

Pour notre Ministère, l'objectif n'est pas de fournir des outils permettant de cerner les difficultés des élèves pour y remédier mais **de trier les élèves**. L'argument qui consiste à dire qu'il faut des évaluations bilans pour mieux piloter le système éducatif, selon l'expression actuelle, ne tient pas. En effet, il suffirait pour cela de réaliser des évaluations sur des échantillons représentatifs comme cela se faisait également les années précédentes. Ce procédé a l'avantage d'être non seulement beaucoup moins lourd mais aussi celui de coûter beaucoup moins cher, argument auquel devrait pourtant être sensible un ministre toujours à l'affût d'économies !

Pour le SE-UNSA, ces évaluations demeureront contestables.

Tout autre sujet à présent, l'aide administrative. En 2006, le SE-UNSA avait obtenu la création de l'aide administrative aux directeurs d'école. Tout directeur d'école qui en fait la demande doit pouvoir bénéficier de cette aide. Or depuis 2006, les moyens pour mettre en œuvre cette aide administrative ont diminué. Tout le monde s'accorde pourtant aujourd'hui à dire que cette aide est nécessaire pour les directeurs.

Les actions du SE-UNSA auprès du ministre et des parlementaires ont permis d'obtenir des rallonges budgétaires pour 2011. Le Ministre s'est engagé auprès du SE-UNSA à améliorer la situation de l'aide administrative. Les Recteurs ont reçu des instructions de la part du Ministre. Le SE-UNSA aimerait avoir un point sur la situation dans notre département.

J'en arrive maintenant au point à l'ordre du jour : l'avancement à la hors-classe. Le SE-UNSA réaffirme au plan national la nécessité de voir augmenter de manière significative le nombre d'intégration à la hors classe.

En effet, les enseignants du premier degré sont les parents pauvres d'une politique budgétaire dogmatique à l'instar de l'ensemble de la fonction publique et ils sont les orphelins de l'accès à la hors classe puisque, de l'ensemble des corps de la fonction publique, les enseignants du premier degré y ont le plus faible ratio.

2% de nos collègues peuvent être promus à la hors classe, c'est éloquent comme pourcentage aurais-je du dire indécent ?

Le SE-UNSA revendique l'accès aux indices de la hors classe pour tous les professeurs des écoles.

Pour finir, en ce qui concerne les congés de formation professionnelle, le Se-UNSA demande que l'état assume son rôle et qu'il alloue les moyens nécessaires.